



## Saisie d huissier par telephone

Par **piwie**, le **21/02/2017** à **18:32**

Bonjour,

J'ai reçu un appel d'un huissier me prévenant de sa visite jeudi pour une saisie chez moi. A ce jour, je n'ai reçu qu'une mise en demeure, rien d autre. Logiquement, on reçoit un courrier pour la visite de l'huissier, non ? De plus, il ne dit quoi que soit, juste nous venons jeudi pour une saisie, rien d'autre, et le numéro était un portable.

Par **cocotte1003**, le **21/02/2017** à **19:04**

Bonjour, demander le titre exécutoire avant de le laisser entrer. Il est probable que se soit une officine de recouvrement qui vous a appelé et qui n'a donc pas le droit de vous saisir. A savoir que vous avez donc une dette et qu'il serait bon de faire le nécessaire afin de régler avant qu'un jugement arrive avec les frais que cela engendre, cordialement

Par **piwie**, le **21/02/2017** à **19:50**

bonsoir il s avère que je n ai aucun revenu mon mari et au chômage depuis 2015 jusque la on s en sortais bien mais plus maintenant c est une assez grosse dette que ns devons a sofinco est il possible d avoir un echancier avec l huissier? mais cette huissier a t il le droit de me dire par telephone sa visite car par telephone ya aucune preuve comparer a un courrier non?

Par **Tisuisse**, le **22/02/2017** à **05:52**

Bonjour,

A quand remonte cette dette ?

Quand avez-vous reçu la dernière lettre de rappel pour non paiement d'échéance ?

Par **piwie**, le **22/02/2017** à **13:02**

bjr la dette date de quelques mois suite a deux prelevement rejeter et du coup il me reclame la totalite du credit soit 17000e mais la mise en demeure date du 13/02/17 ce pret et de sofinco pour un ballon d eau theemodinamyque

Par **piwie**, le **22/02/2017** à **16:19**

La dette date de quelques mois suite à deux prélèvements rejetés et, du coup, il me réclame la totalité du crédit soit 17.000 € mais la mise en demeure date du 13/02/17. Ce prêt est de Sofinco, pour un ballon d'eau thermodynamique.

Par **amajuris**, le **22/02/2017** à **18:43**

bonjour,

comme déjà indiqué, demandez le titre exécutoire.

sans titre exécutoire, même un huissier n'a aucun pouvoir et surtout pas celui de faire des saisies.

salutations